

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS6955

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 13 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l'âge légal de départ des égoutiers à 52 ans